

Commune D'ORVAULT

| |
|--|
| DEPARTEMENT Loire-Atlantique |
| ARRONDISSEMENT NANTES |
| CANTON SAINT-HERBLAIN II |

| |
|--|
| EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS |
| CONSEIL MUNICIPAL |
| 7 avril 2026 |

L'an deux mil vingt-six le mardi sept avril, le Conseil municipal de la Commune d'ORVAULT s'est réuni en session d'installation, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du trente-et-un mars deux mil vingt-six, sous la présidence de Sébastien ARROUËT, Maire.

Etaient présents :

Mme Elodie RAGUIN, M. Dominique FOLLUT, Mme Sandrine FOUILLÉ, M. Damien LE ROUX, Mme Gaëtane THOMAS-TINOT, M. Gilles BERRÉE, Mme Maryse PIVAUT, M. Éliseo BASTARD, Mme Moïra ASSES, M. Florent THOMAS, Mme Stéphanie LE GOFF, M. Bernard GIUMELLI, Mme Emmanuelle BÉTY, M. Jean-Jacques DERRIEN, Mme Charline TANGUY, M. Arnaud CHAGNEAU, Mme Estelle DE PLINVAL, M. François OILLIC, Mme Stéphanie LEFEBVRE, M. Bertrand DESSIRIER, Mme Aurélie LACROIX, M. Armel PÉDRON, M. Jean-Sébastien GUITTON, Mme Dominique VIGNAUX, M. Lionel AUDION, M. André NYAMSI, Mme Anne-Sophie LOUBOUTIN, M. Thierry GUISEL, Mme Valérie DREYFUS

Absents ayant donné pouvoir :

| | | |
|-----------------------|---------------------|---------------------------|
| M. Thierry BOUTIN | donne procuration à | Mme Elodie RAGUIN |
| Mme Mathilde LALART | donne procuration à | Mme Sandrine FOUILLÉ |
| Mme Laure PALISSE | donne procuration à | Mme Charline TANGUY |
| M. Alban VARUTTI | donne procuration à | M. Gilles BERRÉE |
| Mme Armelle CHABIRAND | donne procuration à | M. Jean-Sébastien GUITTON |

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Moïra ASSES ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

15. DCM2026S3N15 - Foyer Les Colibris (ADAPEILA) - Désignation d'un représentant au Conseil de la Vie Sociale

Monsieur le Maire rapporte :

Le Foyer des Colibris est un établissement qui accompagne des adultes en situation de handicap intellectuel, avec ou sans troubles associés, dépendant de l'ADAPEILA.

Ouvert en mai 2025, le Foyer des Colibris s'inscrit pleinement dans les valeurs et les orientations du projet associatif de l'ADAPEILA. À travers un accompagnement individualisé et bienveillant, il favorise l'autonomie, la dignité et la citoyenneté des personnes en situation de handicap. Ancré dans une logique domiciliaire, l'établissement promeut des lieux de vie pensés comme des « chez-soi », propices à l'épanouissement personnel. Le projet stratégique Habitat y prend tout son sens, en soutenant des démarches qui renforcent la participation sociale, encouragent l'apprentissage au quotidien, et développent le pouvoir d'agir des personnes accompagnées. Chaque personne est ainsi actrice de son parcours, dans une dynamique d'inclusion et de lien avec son environnement.

Cet établissement est géré par un Conseil de Vie Sociale.

Le Conseil de la Vie Sociale donne son avis et peut faire des propositions sur toute question intéressant le fonctionnement de l'établissement. Il est associé à l'élaboration ou à la révision du projet d'établissement, en particulier son volet portant sur la politique de prévention et de lutte contre la maltraitance.

Conformément à l'article 2 du règlement intérieur, le Conseil de Vie Sociale se compose de divers représentants (personnes accueillies, familles ou représentants légaux, personnel, association gestionnaire et section territoriale) et d'un représentant de la commune du lieu d'implantation de l'établissement.

Il lieu de désigner le représentant de la Ville d'Orvault.

DECISION

VU règlement intérieur du Conseil de Vie Sociale du foyer Les Colibris ;

Sur proposition de la commission plénière et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 27 voix POUR et 8 ABSTENTIONS de M. Jean-Sébastien GUITTON, Mme Dominique VIGNAUX, M. Lionel AUDION, Mme Armelle CHABIRAND, M. André NYAMSI, Mme Anne-Sophie LOUBOUTIN, M. Thierry GUISEL, Mme Valérie DREYFUS du groupe « Orvault ensemble » :

- **ACCEPTÉ** que la désignation des membres du Conseil municipal au sein de cette instance soit prononcée à main levée, conformément à l'article L2121-21 du CGCT ;
- **DESIGNE** Madame Emmanuelle BETY en qualité de représentante de la commune au sein du Conseil de Vie Sociale du foyer Les Colibris et Monsieur Bernard GIUMELLI en qualité de suppléant.

Extrait certifié conforme
Orvault, le 8 avril 2026

Pour le Maire
Le Directeur général des services



François BONNEAU



La secrétaire de séance



Moira ASSES

Rendu exécutoire

Par télétransmission en Préfecture le : **08 AVR. 2026**

Et par publication le : **08 AVR. 2026**



[Handwritten signature]

08 AVR 2020

08 AVR 2020